Communiqué conjoint entre la France et le Japon Un « partenariat d'exception » pour promouvoir la sécurité, la croissance, l'innovation et la culture

A l'invitation de M. Shinzo Abe, Premier ministre du Japon, M. François Hollande, Président de la République française, a effectué une visite d'Etat au Japon du 6 au 8 juin 2013. Cette visite d'Etat témoigne du caractère exceptionnel de la relation de confiance entre la France et le Japon, fondée sur l'adhésion à des valeurs communes et des intérêts convergents.

Les deux dirigeants ont constaté les grands progrès accomplis dans leurs relations bilatérales, mais aussi la profonde mutation du cadre international dans lequel ils s'inscrivent. Ils ont décidé de renouveler les axes de la coopération entre les deux pays afin de les adapter aux nouveaux défis qui résultent de la mondialisation et de l'émergence de nouvelles puissances, qui constituent par ailleurs autant de nouvelles opportunités.

1/: Resserrer la communauté de valeurs

Les deux pays portent sur la scène internationale les mêmes valeurs de liberté, de démocratie, de droits de l'Homme et de respect de l'Etat de droit. Ils sont tous deux attachés aux principes de la charte des Nations Unies, au respect du droit international, à la résolution pacifique des différends. Les deux pays se reconnaissent l'un et l'autre comme des partenaires privilégiés au sein des institutions internationales et des acteurs déterminants tant dans leur région respective qu'au sein de la communauté internationale.

Convaincus qu'un multilatéralisme ouvert et efficace constitue le seul moyen de traiter les grands enjeux du monde, les deux pays sont résolus à travailler de concert au renforcement de la gouvernance internationale et au respect de règles communes, notamment dans le cadre des Nations Unies, au sein du G8 et du G20 ainsi qu'au FMI, à l'OCDE et à l'OMC. Dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, les deux pays continueront de se consulter de façon étroite sur tous les sujets traités au sein du Conseil de Sécurité. La France réaffirme son soutien à l'accès du Japon à un siège de membre permanent dans le cadre d'une réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies.

La France et le Japon entendent contribuer ensemble au maintien de la paix et de la sécurité internationale et coopérer davantage dans ce domaine. Dans ce contexte, la France salue la contribution du Japon aux opérations de maintien de la paix. Ils conviennent de mener un travail commun en matière de lutte contre le terrorisme. Les deux pays renforceront leur coordination, notamment au Moyen-Orient et en Afrique, en développant, dans la mesure du possible, les échanges d'informations relatives à la sécurité de leurs ressortissants, ainsi qu'en matière de protection mutuelle de leurs ressortissants à l'étranger y compris dans des situations de crise résultant d'un acte terroriste, ou de catastrophe naturelle. Les deux pays poursuivront ces échanges afin que les ministères des Affaires étrangères des deux pays puissent également se coordonner lors des situations de crise. La France et le Japon, qui partagent une préoccupation commune concernant la dégradation de la situation en Syrie, entendent renforcer leur coopération, notamment pour venir en aide aux populations syriennes vulnérables et promouvoir une issue politique à la crise syrienne. Ils renforceront ensemble leur soutien aux programmes de formation au maintien de la paix en Afrique et ils feront avancer leur coopération en matière de lutte contre la piraterie au large de la Somalie. Les deux pays consolideront leurs échanges sur les questions liées à la cybersécurité.

Rappelant leur attachement au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, les deux pays continueront leur dialogue en vue de contribuer à une mise en œuvre équilibrée des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et coopéreront à la préparation de la Conférence d'examen de 2015 qui se tiendra l'année du soixante-dixième anniversaire des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki. La France et le Japon coopéreront de manière plus étroite sur les menaces liées aux crises de prolifération, en particulier sur l'Iran et sur la Corée du Nord. Les deux pays sont aussi déterminés à continuer d'accentuer les pressions internationales sur l'Iran afin de l'amener à des négociations sérieuses sur la recherche d'une solution diplomatique de long terme fondée sur les résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. S'agissant de la Corée du Nord, la France et le Japon condamnent la poursuite du programme nucléaire et balistique, ainsi que sa rhétorique agressive qui menace la paix et la sécurité internationales. Les deux pays exhortent la Corée du Nord à respecter ses obligations et ses engagements internationaux fondés sur les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unis, sur son accord de garanties généralisées conclu avec l'AIEA; sur la déclaration conjointe des pourparlers à six et à mener une action concrète en vue du démantèlement complet, vérifiable et irréversible de ses programmes nucléaire et balistique. Les deux pays soulignent l'importance d'une amélioration de la situation humanitaire et de celle des droits de l'Homme en Corée du Nord, et exigeront de la Corée du Nord un engagement à la résolution de ces problèmes, parmi lesquels l'enlèvement de ressortissants étrangers, ainsi que son entière coopération avec la Commission d'enquête des Nations Unies sur les violations des droits de l'Homme en Corée du Nord.

En tant que nations du Pacifique, la France et le Japon réaffirment leur engagement pour la paix et la stabilité dans la région. Les deux pays ont un intérêt commun au respect des principes du droit de la mer, au maintien de la liberté de circulation maritime, et à la préservation de l'environnement marin et de sa biodiversité. Ils renforceront leur coopération, notamment au travers des trois collectivités françaises du Pacifique, sur le plan politique comme économique et commercial. Ils renforceront le dialogue sur la région, en vue d'une coopération régulière au sein des organisations régionales du Pacifique. Le Japon accueille positivement l'intérêt exprimé par la France pour les Sommets des Dirigeants des Iles du Pacifique (PALM), et les deux pays échangeront notamment à l'occasion du dialogue mentionné ci-dessus.

Les Ministres de la Défense et des affaires étrangères se réunissent pour réaffirmer l'importance de la coopération franco-japonaise dans le domaine de la défense et de la sécurité et pour fixer les principes de cette coopération. Les deux pays accélèreront les préparatifs nécessaires à la tenue d'une réunion des Ministres dès que possible.

Les deux pays conviennent de créer à cette fin une enceinte de dialogue. Celle-ci portera sur la coopération dans le domaine des équipements de défense ainsi que sur les dispositifs de contrôle des exportations.

2. Changer les défis en opportunités : Rapprocher nos économies au service de la croissance, de l'innovation et de l'emploi.

La France et le Japon accordent la priorité à la croissance et à la création d'emplois, à la stabilité financière et au renforcement de la gouvernance financière internationale. Les deux pays défendront au sein du G20 et dans les enceintes concernées une coordination étroite sur les politiques économiques afin de rétablir les conditions d'une croissance forte, durable et équilibrée. Ils poursuivront tous deux les réformes structurelles et l'assainissement des finances nécessaires pour une croissance durable. Parallèlement, en matière de lutte contre

l'évasion fiscale et de prévention d'une concurrence fiscale entrainant un nivellement par le bas de l'assiette de l'impôt sur les sociétés, ils soutiendront les travaux de l'OCDE relatif à l'érosion des bases d'imposition et au transfert de bénéfices ainsi que les travaux entrepris dans le cadre du G8 et du G20 sur l'échange automatique d'informations à des fins fiscales. Et par ailleurs, afin de surmonter les difficultés liées à l'opacité des personnes morales et des autres structures juridiques, ils soutiendront également les travaux entrepris dans le cadre du G8 et du G20 relatifs à l'identification des bénéficiaires effectifs des personnes morales, des autres constructions juridiques, et des trusts. Ils poursuivront la coopération entre les deux pays dans ce domaine. Ils plaideront auprès de leurs partenaires pour que tous les Etats disposant de marges de manœuvre soutiennent la demande mondiale.

Les efforts conjoints de la France et du Japon en vue d'un système financier international plus stable seront poursuivis à travers notamment le Fond monétaire international (FMI).

Le lancement en avril 2013 des négociations de l'accord de partenariat économique (APE) / l'accord de libre-échange (ALE) entre le Japon et l'Union européenne, deux des principales zones économiques mondiales, constitue une opportunité pour la croissance et l'emploi dans nos deux pays. Dans ce cadre, nos deux pays sont convenus qu'ils encourageront les négociations visant à conclure à courte échéance un accord approfondi, complet équilibré et abordant toutes les questions d'intérêt commun.

Le France et le Japon contribuent à l'intensification du commerce et de l'investissement, par l'approfondissement de leur collaboration visant à promouvoir l'objectif d'une concurrence loyale dans les échanges internationaux et à assurer le respect des règles du commerce et de l'investissement au sein de la communauté internationale. Les deux pays soulignent l'importance d'un régime multilatéral du commerce et placent l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) au cœur de ce régime. Par ailleurs, les deux pays réaffirment leur engagement à lutter contre toutes les formes de protectionnisme, en profitant notamment des enceintes du G8, du G20. Conjointement avec le Japon, la France promouvra l'adoption et la mise en oeuvre de standards communs au sein des instances normatives internationales, en lien avec l'Union européenne.

La France et le Japon encouragent le développement de partenariats entre les entreprises des deux pays, afin de favoriser de nouvelles synergies sur leurs marchés nationaux respectifs ainsi que sur les pays tiers. Les dirigeants soutiennent, à travers le Comité de coopération industrielle franco-japonais et le Groupe franco-japonais sur la coopération industrielle dans l'aéronautique civile, les efforts entrepris en faveur de coopérations industrielles, non seulement dans les champs de la coopération existante entre les pôles de compétitivité français et les clusters japonais, mais également dans les domaines de la robotique, des réseaux intelligents, des textiles et de l'aéronautique. Ils se félicitent de la conclusion d'un mémorandum d'entente entre Mitsubishi Heavy Industries et Arianespace sur les services du lancement de fusées et encouragent la coopération spatiale entre les deux pays. Par ailleurs, ils promeuvent, à travers l'accord-cadre de coopération entre le JETRO et Ubifrance, les exportations et l'internationalisation des PME et ETI et faciliteront une programmation annuelle d'actions et de rencontres de ces dernières.

Les deux pays sont déjà l'un pour l'autre des sources importantes d'investissements et d'emplois. Cette dynamique des investissements croisés entre la France et le Japon est vivement encouragée. L'accord-cadre conclu entre le JETRO et l'AFII permettra d'accélérer ce mouvement.

La France et le Japon approfondissent leurs collaborations afin de trouver des solutions aux défis communs auxquels les pays développés sont confrontés. Ils renforcent leurs coopérations afin d'encourager la croissance et l'innovation, s'agissant notamment de la santé, du travail et des affaires sociales, de la technologies de l'information et de la communication, de l'aménagement du territoire, de la prévention des risques, de la gestion de l'eau, de la politique de la ville et de la construction et du logement, ainsi que du transport.

Les deux pays sont des économies avancées fondées sur la connaissance et l'innovation. Ils souhaitent que la coopération soit renforcée entre organismes de recherche, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, entreprises ainsi que pôles de compétitivité français et clusters japonais qui rassemblent ces organisations, afin d'encourager la croissance à travers l'innovation. Par ailleurs, les dirigeants se sont félicités que la huitième édition du Comité conjoint franco-japonais pour la science et la technologie ait eu lieu en marge de cette visite d'Etat et que ce Comité définisse les orientations stratégiques de la coopération pour les années à venir.

Le Japon et la France souhaitent coopérer à la promotion d'une agriculture compétitive, innovante, responsable écologiquement et socialement. La sécurité alimentaire et la lutte contre la volatilité des prix des matières premières constituent des sujets d'intérêts convergents et un axe prometteur de collaboration. Les deux pays partagent un savoir-faire ancien et un attachement à la qualité des produits agricoles et agroalimentaires, et ils poursuivront les échanges dans le domaine des indications géographiques. Ils s'engageront, pour les échanges de produits agricoles et alimentaires, au respect des normes de sécurité sanitaire édictées par les organisations normatives internationales compétentes, sur la base de l'accord Sanitaire et Phytosanitaire de l'OMC.

Les deux pays consolideront leur partenariat sur l'énergie nucléaire civile. Le Japon et la France s'accordent sur l'importance de la production électrique d'origine nucléaire ainsi que sur la priorité que constitue le renforcement de la sûreté, et ont élargi la coopération entre les autorités de sûreté nucléaire française et japonaise. Les deux pays poursuivront l'approfondissement de leur partenariat sur le cycle du combustible, en particulier le démarrage des opérations sûres et stables de l'usine de retraitement des déchets nucléaires de Rokkasho-Mura, le recyclage des combustibles usés, la diminution du volume et de la toxicité des déchets nucléaires, et la préparation de la quatrième génération des réacteurs, dont ceux à neutrons rapides. Sur le plan industriel, la France et le Japon feront avancer leurs coopérations en pays tiers, y compris par le soutien en faveur de la promotion internationale du réacteur co-développé ATMEA-1, répondant aux exigences de sûreté les plus hautes au monde, et le renforcement des compétences propres de ces pays. Par ailleurs, la France salue les efforts faits par le Japon sur le site accidenté de la Centrale nucléaire de Fukushima Daï-ichi de Tokyo Electric Power Company. Le Japon a indiqué son intérêt pour le savoir-faire français qui peut contribuer auxdits efforts.

L'énergie et le développement durable sont deux piliers importants de la coopération bilatérale. Les dirigeants encouragent la poursuite d'un dialogue approfondi sur la politique énergétique et relèvent la convergence de leurs préoccupations, en matière d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables et de protection de l'environnement. Ils ont convenu d'élargir les discussions aux coopérations industrielles pour favoriser les partenariats entre les entreprises françaises et japonaises, notamment dans le domaine de la ville intelligente.

La France et le Japon aspirent à une mondialisation mieux maîtrisée et plus solidaire. Ils entendent approfondir le partenariat entre l'AFD et la JICA sur des actions visant notamment à lutter contre le changement climatique, à l'instar des prêts climats cofinancés par le Japon et la France en Indonésie et au Vietnam.

Se félicitant des résultats positifs de la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD), les deux pays conviennent de porter ces résultats, importants pour l'avenir de l'Afrique, à l'attention du sommet du G8 de Lough Erne. Ils poursuivront la coordination de leur assistance au développement en Afrique ainsi qu'au Moyen-Orient. L'AFD et la JICA, s'appuyant sur leur travail conjoint en Asie, mèneront une coopération en matière de sécurité alimentaire en Afrique. Plus concrètement, elles mettront en oeuvre un projet conjoint pour faciliter la production rizicole dans la vallée du fleuve Sénégal, qui pourrait servir d'exemple pour une coopération sur d'autres pays de la région.

L'élaboration des objectifs pour le développement post-2015 est une priorité partagée. La France et le Japon, très investis dans les processus internationaux qui lui sont dédiés, s'attacheront à promouvoir des objectifs universels pour une prospérité plus durable et partagée, et un partenariat global plus inclusif. Par ailleurs, dans le domaine de la santé, lié directement à la sécurité humaine, les deux pays encouragent la couverture universelle de santé en cherchant à la promouvoir au sein de la communauté internationale.

Le Japon soutient la candidature française pour l'accueil en 2015 de la vingt-et-unième Conférence des Parties (COP21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les deux pays coopéreront activement pour qu'un accord international ambitieux et applicable à tous les pays, y compris aux principaux pays émetteurs, soit adopté lors de cette conférence. Ils conviennent de poursuivre leurs efforts pour faire face au changement climatique et reconnaissent qu'il convient de faire preuve d'une ambition mondiale plus grande en termes d'atténuation pour la période allant jusqu'à 2020, pour remplir leur rôle afin de limiter effectivement la hausse globale des températures en dessous de 2 degrés Celsius par rapport à l'ère préindustrielle, dans le respect de la science.

Les deux pays réaffirment l'importance de faire de la prévention des risques une priorité de la coopération internationale. La France se félicite que la troisième Conférence mondiale sur la Prévention des Catastrophes naturelles ait lieu en mars 2015 à Sendaï. Les deux pays coopéreront pour la mise au point d'un cadre qui devra succéder au « Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 ».

3/ Faire des liens entre nos deux sociétés un atout pour l'avenir

La culture constitue un des socles des relations entre les deux pays. L'année 2014, 90ème anniversaire de la création de la Maison franco-japonaise, qui marque une étape essentielle dans l'histoire des échanges culturels entre les deux pays, permettra de mettre en lumière la richesse exceptionnelle des échanges croisés d'artistes, de créateurs, d'intellectuels et d'institutions. La Déclaration conjointe sur les échanges culturels marque la volonté des deux pays de poursuivre leur coopération étroite pour valoriser leur patrimoine, mais aussi de renforcer leur dialogue sur les politiques culturelles à l'ère numérique et l'économie de la création. Notamment, les deux pays, qui possèdent une culture de la gastronomie très riche, approfondiront leur coopération dans ce domaine en encourageant les échanges humains.

Les deux pays s'efforceront de mettre en œuvre les moyens nécessaires, incluant un arrangement éducatif bilatéral, pour favoriser l'enseignement de la langue du partenaire, notamment par le réseau Colibri et de sections bilingues.

La jeunesse des deux pays est un acteur essentiel de cette coopération. Les deux pays conviennent d'augmenter de façon soutenue la mobilité étudiante et de jeunes chercheurs en lien avec les programmes destinés à élever le degré de compétitivité internationale du Japon dans le domaine de l'enseignement supérieur. Ils s'efforceront d'élaborer un programme d'actions en vue d'une coopération renforcée entre les établissements d'enseignement supérieur des deux pays. Dans ce cadre, ils encouragent la coopération et l'échange d'information entre les institutions concernées dans le but de développer la reconnaissance mutuelle des diplômes. Ils s'efforceront de faciliter la délivrance de visa pour les étudiants.

Les deux pays tiendront un dialogue régulier en matière de tourisme auquel participeront les différents organismes de tourisme concernés, y compris du secteur privé. La France et le Japon œuvreront au renforcement des échanges touristiques entre les deux pays à travers les collectivités territoriales et les organismes chargés de la promotion du tourisme, notamment au moyen d'une campagne de promotion croisée. Les deux pays promouvront l'image et la place de la France et du Japon sur la scène sportive internationale. La France prend note de la candidature intéressante de Tokyo aux Jeux olympiques et paralympiques en 2020.

La présence durable en France et au Japon de communautés expatriées des deux pays et l'augmentation du nombre de couples franco-japonais constitue un atout pour leurs relations. La France apprécie positivement le processus, engagé par le Japon, de conclure la convention de La Haye de 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants, qui prévoit un mécanisme de coopération internationale en vue de garantir le retour immédiat de l'enfant dans l'Etat de sa résidence habituelle, ainsi que la coopération en vue d'exécuter le droit de visite transfrontalière entre le parent et l'enfant, afin de protéger ce dernier contre les effets nuisibles d'un déplacement ou d'un non-retour illicites. Les deux pays entendent poursuivre le dialogue et la concertation qui existent déjà sur le sujet.

La France et le Japon se réjouissent de la vitalité des relations, jumelages et actions de coopération décentralisée entre collectivités locales. Les deux pays s'attacheront à identifier des rapprochements emblématiques et à soutenir les projets, en particulier dans le domaine économique et du développement durable qui seront menés dans le cadre des quatrièmes rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée qui se tiendront en 2014 à Takamatsu.

En se fondant sur le constat ci-dessus, la France et le Japon ont élaboré une feuille de route qui détermine concrètement les secteurs dans lesquels, et les mesures par lesquelles, les deux pays poursuivront leur coopération au cours des cinq années à venir. Cette feuille de route est annexée au présent communiqué. Le partenariat d'exception entre la France et le Japon s'inscrit dans la durée. A cette fin, les deux dirigeants confient à leurs gouvernements le suivi de la mise en œuvre de cette feuille de route, tout en donnant les impulsions nécessaires à l'occasion d'un dialogue régulier.